



HAL
open science

Une alternative au dualisme État-Marché : l'économie collaborative, questions pratiques et épistémologiques

David Vallat

► **To cite this version:**

David Vallat. Une alternative au dualisme État-Marché : l'économie collaborative, questions pratiques et épistémologiques. 2015. <halshs-01249308>

HAL Id: halshs-01249308

<https://shs.hal.science/halshs-01249308v1>

Preprint submitted on 31 Dec 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

triangle
UMR 5206

*Action, Discours
Pensée politique & économique*

UMR 5206 • CNRS/ENS DE LYON
<http://triangle.ens-lyon.fr>

Une alternative au dualisme État- Marché : l'économie collaborative, questions pratiques et épistémologiques.

David VALLAT
(Université Lyon 1, laboratoire TRIANGLE, UMR CNRS 5206)
david.vallat@univ-lyon1.fr

« Entre l'être et le connaître : le faire » (Valéry, 1973, p. 843).

L'économie collaborative, l'économie du partage, par ses valeurs (ouverture, collaboration, égalité, *empowerment*, réciprocité) serait à même de proposer une alternative d'autant plus crédible au capitalisme (selon les tenants de ce mouvement) qu'elle aborde le changement de façon pragmatique en tenant compte d'un contexte bien réel :

- de crise économique ;
- de crise écologique ;
- de révolution technologique réduisant immensément les coûts marginaux et facilitant les échanges et la structuration de communautés (Rifkin, 2014 ; Tapscott & Williams, 2004) ;
- de changement de valeurs (lié à l'avènement dans le monde du travail de la génération Y – Dagnaud, 2013).

Les initiatives d'économie collaborative, aussi diverses soient-elles, partagent une caractéristique : une capacité étonnante à susciter de la confiance dans un environnement où la défiance (Algan *et al.*, 2012) tendrait à prévaloir (défiance envers l'Etat, envers les institutions, envers les entreprises, etc.). Si Uber et Airbnb ne disposent que de peu de capital physique, c'est leur capital immatériel sous la forme de millions d'évaluations de pairs qui constitue leur richesse réelle. Ces évaluations (par le biais de mesure de réputation) permettent de tisser des liens de confiance entre des inconnus (Botsman et Rogers, 2011) et ainsi de favoriser les échanges dans une *communauté* constituée d'individualités positives (Lallement, 2015). De ce fait ces initiatives questionnent nos systèmes économiques et plus largement, nos sociétés.

Plusieurs auteurs ont entrepris de dresser les contours de l'économie collaborative (Servet, 2014 ; Botsman & Rogers, 2011 ; Bauwens, 2015 ; Filippova, 2015). L'entreprise est délicate mais nécessaire tant le sujet prête à confusion. Nous nous essaierons à notre tour à cet exercice (1) pour souligner deux dimensions majeures, à nos yeux, de cette forme d'économie (2). Ce travail de catégorisation réalisé, nous tenterons de l'approfondir en soulignant l'originalité de l'approche épistémologique inhérente à une certaine économie collaborative qui induit un questionnement profond de nos modèles (économiques) de rationalité (3).

I. Les paradoxes de l'économie collaborative

L'économie collaborative comprendrait une certaine contradiction dans les termes (1) qui s'accompagne de caractéristiques structurantes fortes (2).

11. L'« économie collaborative » entre oxymore et pléonasme

L'expression « économie collaborative » peut sembler de prime abord un oxymore, à l'instar de celle d' « économie sociale et solidaire ». Dans une acception réductrice mais très largement répandue, l'économie relève du domaine de l'expert et procède de la recherche de l'efficacité (maximiser les outputs tout en minimisant les inputs). Nous observons que l'économie (et plus particulièrement l'économie de marché) s'éloigne, se déconnecte de la société. Cette tendance à s'autonomiser mise en avant dès 1944 par Karl Polanyi (1944) est

certaines réelles (les mouvements altermondialistes sont là pour le montrer s'il en était besoin) mais pas monolithique.

Ainsi, le père de l'économie politique, A. Smith (1776), inscrit la collaboration au cœur de l'échange économique : la division du travail (à tous niveaux : interne à l'organisation, entre les organisations, entre les pays) condition *sine qua non* de productivité, ne fonctionne qu'avec l'échange. La collaboration est consubstantielle à l'économie. Les transactions économiques via les marchés impliquent des coûts qui pour être réduits supposent une collaboration : l'article séminal de Ronald Coase (1937) autour de l'existence des firmes peut être lu dans ce sens. Dès lors l'expression « économie collaborative » relèverait du pléonasme.

Plus qu'à l'expression c'est à l'objet concret qu'il convient de s'intéresser. En effet, l'« économie collaborative » recouvre des pratiques très diverses qui questionnent non seulement les échanges économiques mais aussi, et plus largement, nos sociétés postmodernes (caractérisées par l'individualisation, la fragmentation de la société). Pour les chercheurs, l'économie collaborative prend la forme d'un objet-frontière (Bowker et Star, 1999) à la croisée de plusieurs disciplines.

L'économie collaborative présentée aussi comme l'économie du partage (*sharing economy*) recouvre une multitude d'activités centrées sur la production, la consommation, la finance et l'échange. On est en droit de se demander, dès lors, quels sont les points communs entre Airbnb, Uber, Wikipedia, Ulule, Blablacar, La ruche qui dit oui !, Leboncoin, Linux, les fablabs, les systèmes d'échange local, les accorderies ou les SCOP ? Répondre à cette question est ardu car l'économie collaborative ne concerne pas que quelques champs économiques spécifiques. Elle se déploie dans tous les domaines de l'économie¹ (échange, consommation, production, finance) : achat de matériel d'occasion (Leboncoin, Ebay), covoiturage (Blablacar), transport (Uber), location d'appartement (Airbnb), consommation agricole locale (La ruche qui dit oui, Les paniers de Martin), financement participatif (Ulule, KissKissBankBank, Kickstarter), monnaies complémentaires (Brixton pound), mise en commun de connaissances (Wikipedia, Wikia, Réseaux d'échange réciproque de savoirs, Linux), production (fablab, hackerspace, SCOP), échange de biens et services (accorderies, systèmes d'échange local), etc.

Si l'on fait référence aux travaux de Rachel Botsman, l'économie collaborative aurait comme point de départ la volonté, dans un contexte de crise écologique et économique, de privilégier l'usage des biens à leur propriété (Botsman et Roger, 2011)². La consommation collaborative, aussi pertinente et étendue soit-elle (n'est-il pas plus pertinent d'avoir accès à une perceuse plutôt qu'en être propriétaire si l'on bricole une ou deux fois par an ?), ne peut résumer à elle seule l'économie collaborative. Jeremy Rifkin (2014, p 326 sq.) apporte un deuxième éclairage, logistique celui-là. Le partage de l'information et des ressources (entrepôts, siège inoccupé dans une voiture, chambre libre dans un appartement, place de parking, perceuse, etc.) permet d'optimiser l'utilisation de ces dernières et donc d'éviter un gaspillage colossal. Certaines entreprises redéfinissent leurs objectifs pour privilégier

¹ Pour quelques essais de taxonomie de l'économie collaborative, voir Bauwens (2012) et Servet (2014).

² On parle aussi de consommation collaborative.

l'usage à la propriété avec une ambition de développement durable. Elles relèvent du champ dit de l'économie de la fonctionnalité³.

Se dessine alors une première segmentation possible entre une économie collaborative dont le point de départ est l'horizontalisation des rapports interpersonnels médiatisés par les outils numérique utilisés comme des « armes de collaboration massive » (« weapon of mass collaboration », Tapscott & Williams - 2004), et une autre économie collaborative dont l'origine est une organisation plus verticale, plus traditionnelle (l'entreprise telle qu'on la connaît) mais qui redéfinit ses valeurs et son modèle d'affaire pour intégrer de la coopération/collaboration dans ses objectifs stratégiques et/ou son mode d'organisation. Le premier cas fait référence aux initiatives d'économie du partage (*sharing economy*) et de consommation collaborative ; le second concerne l'économie de la fonctionnalité, l'économie circulaire⁴, les sociétés coopératives de production, voire plus largement le champ de l'économie sociale et solidaire (Laville, 1994, 1999 ; Demoustier, 2001 ; Draperi, 2011). Cette première segmentation, selon le mode d'organisation, peut être complétée par l'objet de l'organisation (rechercher un profit ou non) et est présentée dans le Tableau 1. L'économie dite « lucrative » (qualifiée ainsi par opposition) est présentée à titre de comparaison.

Mode d'organisation	Economie collaborative				Economie lucrative
	Horizontal		Vertical		Vertical
<i>For profit ?</i>	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Exemples	Wikipedia	Airbnb	SCOP	Association	Entreprises du CAC40
Niveau du « capital confiance »	Fort	Fort	Moyen	Moyen	Faible

Tableau 1. Segmentation selon les modes d'organisation de l'économie collaborative et le « capital confiance »

Nous constatons que les frontières de l'économie collaborative ne sont pas simples à tracer d'autant que ces initiatives peuvent relever d'une stricte logique marchande comme d'une ambition solidaire (avec parfois un savant mélange des deux). Le *Think Tank* français OuiShare (ouishare.net) créé en 2011, important media de l'économie collaborative en France et dans le monde, regroupe sous le terme d'économie collaborative cinq phénomènes :

- consommation collaborative ;
- le *crowdfunding* (financement de pair à pair) ;
- la connaissance ouverte (*open data, open education, open governance*) ;
- le mouvement des *makers* (*open design and manufacturing, do it yourself*) ;
- la gouvernance ouverte et horizontale (budget participatif, coopératives, do-ocracy, holacracy).

Il convient dès lors de tenter d'approfondir notre compréhension de l'économie

³ <http://www.club-economie-fonctionnalite.fr>

⁴ <http://www.institut-economie-circulaire.fr>

collaborative en soulignant certaines de ses caractéristiques discriminantes.

12. Culture horizontale et retour de la « main invisible »

Les acteurs de l'économie collaborative ont fait leur la culture « horizontale » d'internet (Castells, 1996 ; 2002) où le pouvoir, les responsabilités, l'information, la connaissance, sont distribuées et partagés. Les lignes entre producteur et consommateur se troublent (Rifkin - 2014 - parle de « prossommateur » pour rendre compte d'une réalité où les individus peuvent être à la fois producteurs et consommateurs). Des réseaux se forment autour de valeurs partagées dans des communautés numériques et/ou physiques afin d'apporter des réponses personnalisées aux problèmes spécifiques et ainsi ouvrir la voie à un nouveau modèle économique : la « longue traîne » (vendre/proposer une grande diversité de produits, chacun en petite quantité – Anderson, 2004).

Les commissaires-priseurs numériques (les algorithmes de Uber, Airbnb ou Kickstarter jouent ce rôle), médiatisant les échanges de pair à pair (*peer to peer* – P2P), agissent comme autant de « petites mains invisibles ». Serait-ce le retour de Smith ou de Hayek ? La question mérite d'être posée quand Jimmy Wales, le fondateur de Wikipedia, affirme « Hayek's work on price theory is central to my own thinking about how to manage the Wikipedia project » (Mangu-Ward, 2007).

L'interrogation de Coase sur l'existence des firmes est réactualisée puisque les « prossommateurs » peuvent obtenir ce qu'ils désirent directement auprès d'autres « prossommateurs » avec des coûts de transaction minimes voire nuls (dans la « société du coût marginal zéro » décrite par Rifkin - 2014). Ce modèle collaboratif va, selon cet auteur (2014), progressivement pousser de côté le capitalisme. Il est vrai, par exemple, que Airbnb sans posséder le moindre hôtel a une capitalisation boursière supérieure à celle du groupe Hyatt⁵. L'accumulation du capital (fondement du capitalisme) n'est plus, de ce fait, la garantie de l'hégémonie économique.

L'économie collaborative facilite la transformation de biens privatifs (voiture, appartement, perceuse, etc.) en bien productifs. Cela procède, en partie, d'une économie de la frugalité qui croise motivations écologiques et situation de crise économique. Toutes ces petites mains invisibles agissent dans un cadre règlementaire peu adapté à l'économie collaborative⁶. Cette dernière accompagne un mouvement d'accroissement sensible des travailleurs indépendants en France comme aux Etats-Unis⁷, une sorte de résurgence du *putting out system* ou une accélération du *Second Industrial Divide* (Piore & Sabel, 1984) entre production de masse et production artisanale. Un corollaire à ce mouvement a été qualifié d'« ubérisation du travail »⁸ par référence à la société Uber qui fait travailler via son service UberPop des personnes cherchant un complément de revenu, voire un revenu à part entière, dans un cadre très précaire.

⁵ <http://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/2014/03/21/32001-20140321ARTFIG00367-la-start-up-airbnb-vaut-aussi-cher-que-les-grandes-chaines-d-hotellerie.php>

⁶ http://www.lemonde.fr/entreprises/article/2015/03/14/uber-bouscule-la-loi-thevenoud_4593581_1656994.html

⁷ <http://telos-eu.com/fr/politique-economique/economie-collaborative-un-programme-politique-pour.html>. On parle Outre-Atlantique de *Gig Economy* : <http://www.wired.com/insights/2013/09/the-gig-economy-the-force-that-could-save-the-american-worker/>

⁸ <http://www.franceculture.fr/emission-les-matins-d-ete-comment-definir-l-uberisation-du-travail-michel-gondry-2015-07-07>

Quoi qu'il en soit, il serait difficile de faire comme si l'économie collaborative n'existait pas quand on sait que les richesses créées par ce secteur pourraient atteindre 335 milliards de dollars d'ici 2025 contre 15 milliards en 2014⁹. Comme quoi la frugalité ne concerne pas tous les acteurs de l'économie collaborative. Que trouve-t-on de collaboratif chez Uber ou Airbnb ? La notion même de collaboration est ambiguë (Servet, 2014). A quel niveau se situe la collaboration ? Le terme économie du partage également utilisé (*sharing economy*) serait-il mieux adapté ? Les algorithmes permettant de gérer les mises en relations des individus sur les plateformes numériques ne sont pas en *open access*, pas plus que les bases de données des clients.

Pour certains, Uber et Airbnb ne font pas partie de l'économie collaborative¹⁰ qui aurait, elle, plus à voir avec la constitution de communautés d'intérêt auto-organisées, de relations pairs à pairs, de la construction et la gestion de biens communs (Servet, 2014 ; Bauwens, 2015). Comment dès lors faire un distinguo entre une économie collaborative qui procède d'un « capitalisme néotarchique » (Bauwens, 2015) et une autre économie collaborative, à définir, centrée sur un projet commun ?

II. Caractériser l'économie collaborative

Bien sûr l'économie collaborative promeut une vision distribuée de l'économie (Rifkin, 2012, p 155 sq.) où le consommateur devient partie prenante de la production en mettant son bien à disposition de tiers. La mutualisation des biens rendues aisée par la médiation de plateformes numériques vise à économiser, à peser moins sur les ressources, à réduire la consommation et la pollution, à redéfinir ses besoins (pour aller vers plus de *liens* et moins de *biens*). Les échanges de pair à pair permettent de s'organiser en commun, en se départant du poids des institutions, des organisations, pour produire/échanger ce dont nous avons besoin : c'est une économie basée sur la demande où le consommateur agit dans le champ de la production (Bauwens, 2015). Cette approche, reposant sur le pair à pair, propose une autre vision de la place de l'économie dans la société, une vision envisagée au milieu du XXe siècle par le socio-économiste d'origine hongroise, Karl Polanyi (1). Cette vision repose également sur la volonté de changer les rapports économiques et de les organiser sur la base d'une administration en commun (2)

21. L'économie collaborative, une économie réencastrée dans la société ?

L'économie collaborative produit de l'innovation sociale (Klein et al., 2014) en mobilisant des comportements économiques qui renforcent la cohésion sociale alors que l'échange marchand est un comportement qui tend à dépersonnaliser les échanges. Karl Polanyi a abondamment discuté ce phénomène (Maucourant et al., 1998) en commençant par identifier deux sens à l'économie. Cette polysémie est source d'imprécisions dans le discours général (Polanyi, 1977, p. 19 sq.). Dans son sens *formel*, l'économie met en relation les moyens aux fins. Dans ce sens il s'agit de maximiser son intérêt (son profit), en faisant donc en sorte de ne pas gaspiller : il faut économiser (recherche d'*efficience*). L'économie,

⁹ <http://www.paristechreview.com/2014/12/31/economie-partage-reglementation/>.

¹⁰ http://www.lemonde.fr/entreprises/article/2015/06/25/michel-bauwens-uber-et-airbnb-n-ont-rien-a-voir-avec-l-economie-de-partage_4661680_1656994.html

dans son sens formel, est l'apanage de quelques sociétés particulières, entendons celles organisées autour des principes du libéralisme économique.

Le sens *substantif* est tout autre et concerne un plus grand nombre de sociétés. Prise dans son sens substantif l'économie est le processus qui permet de réaliser l'existence matérielle (*livelihood*) de l'homme (recherche d'*efficacité*). Or cette existence matérielle passe par des interactions avec les autres hommes et avec leur environnement naturel. Les interactions avec les autres hommes s'insèrent dans un cadre social car l'homme ne peut subsister en dehors de la société. L'économique est ainsi immergé, encastré, dans le social.

Karl Polanyi identifie quatre principes de comportement économique, trois au sens substantif et le dernier au sens formel. Ces principes sont associés à des modèles institutionnels en vigueur dans une société donnée. Ces modèles ont pour objet de faciliter la mise en œuvre des principes de comportement économique.

Le premier principe est celui de réciprocité qui consiste à rendre une fois que l'on s'est vu offrir. La réciprocité peut prendre des formes multiples. Elle a comme caractéristique essentielle de concerner des individus semblables. « La réciprocité est énormément facilitée par le modèle institutionnel de la symétrie, trait fréquent de l'organisation sociale chez les peuples sans écriture » (Polanyi, 1944, p. 78). La redistribution, second principe de comportement économique, peut se schématiser en un premier mouvement de produits vers l'autorité centrale qui ensuite les diffuse. « De même, c'est le modèle institutionnel de la centralité [...] qui rend compte de la collecte, de l'emmagasinage et de la redistribution des biens et des services » (Polanyi, 1944, p. 78). Enfin, le principe de l'administration domestique qui consiste *grosso modo* à consommer ce que l'on produit soi-même, repose sur le modèle du groupe clos (Polanyi, 1944, p. 83).

Ces trois principes de comportement économique, non exclusifs les uns des autres, représentent des formes d'intégration au groupe. Ils s'appuient sur des modèles institutionnels générés par le collectif. Adhérer à ces principes, les respecter, permet de s'inscrire dans la communauté¹¹. Le quatrième principe est l'échange marchand basé sur le modèle institutionnel du marché. Dans ce cas la société ne détermine pas la place qu'occupent les individus en fonction de « la coutume et le droit, la magie et la religion ». C'est au marché que revient la fonction d'établir la position qu'occupe l'individu dans la société, et ceci d'une manière purement mécanique en croisant ses propres offres/demandes avec celles des autres acheteurs/vendeurs sur le marché considéré. Dans un tel cas de figure, le marché risque de devenir le seul lien « social » du fait de sa tendance à la dépersonnalisation des échanges (Durkheim, 1991) .

¹¹ « On peut affirmer, en gros, que tous les systèmes économiques qui nous sont connus jusqu'à la fin de la féodalité en Europe occidentale étaient organisés selon les principes soit de la réciprocité ou de la redistribution, soit de l'administration domestique, soit de la combinaison des trois. Ces principes furent institutionnalisés à l'aide d'une organisation sociale qui utilisait, entre autres, les modèles de la symétrie, de la centralité et de l'autarcie. Dans ce cadre, la production et la distribution ordonnées des biens étaient assurées grâce à toutes sortes de mobiles individuels disciplinés par des principes généraux de comportement. Parmi ces mobiles, le gain n'occupait pas la première place. La *coutume et le droit, la magie et la religion* induisaient de concert l'individu à se conformer à des règles de comportement qui lui permettaient en définitive de fonctionner dans le système économique » (Polanyi, 1944, p. 86, souligné par nous).

Il est possible de lister des formes d'économie collaborative qui mobilisent ces différents principes à des degrés divers. D'ors et déjà il est aisé de convenir qu'Uber, Airbnb et autre Ebay relèvent de l'échange marchand reposant sur le modèle institutionnel du marché, même si les échanges sont réalisés de pair à pair (P2P). En revanche Wikipedia (Rifkin, 2014), les fablabs (Lallement, 2015) ou encore les systèmes d'échange local - SEL (Ferraton, Vallat, 2012) - procèdent principalement du principe de réciprocité reposant sur le modèle institutionnel de la symétrie. Ce principe de réciprocité caractérise le « souci d'autrui » (Servet, 2007) que l'on trouve dans les groupes où la recherche du bien commun prime la recherche de l'intérêt individuel.

L'économie collaborative, dans un cadre polanyien, fait référence à une conception substantive de l'économie (l'économie est encadrée dans la société et au service de cette dernière). L'action économique est ainsi orientée vers la production d'utilité sociale, comme cela a pu être mis en avant pour les projets de l'économie solidaire (Ferraton et Vallat, 2005 ; Gadrey, 2006)

Forts de ces précisions nous pouvons enrichir notre caractérisation de l'économie collaborative afin de commencer à distinguer plusieurs formes d'économie collaborative grâce à une grille de lecture polanyienne. Par exemple il est possible d'évoluer dans un cadre marchand tout en ayant une conception substantive de l'économie (c'est le cas de l'économie circulaire, de l'économie de la fonctionnalité ou des SCOP). De même, il est possible de voir coexister plusieurs principes de comportement économique au sein d'une même organisation : un fablab ou une régie de quartier (Demoustier, Vallat, 2005) fonctionnant en partie grâce à des subventions publiques peuvent fonctionner selon les principes de réciprocité et de redistribution.

	Economie collaborative				Economie lucrative
Mode d'organisation	Horizontal		Vertical		Vertical
<i>For profit ?</i>	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Logique d'action	Efficacité	Efficience	Efficacité		Efficience
Type de « relation client »	Peer to Peer (P2P)		Business to Consumer (B2C)	Business to Business (B2B)	Peer to Peer Business to consumer Business to business
Exemples	Sharing Economy ; consommation collaborative ; économie de la frugalité... ... mais aussi « capitalisme netarchique »		Economie de la fonctionnalité (EF) ; économie circulaire (EC) ; économe sociale et solidaire (ESS)		CAC40
Niveau du « capital »	Fort	Fort	Moyen	Moyen	Faible

confiance »					
Conception de l'économie (Polanyi)	Substantive	Formelle	Substantive	Substantive	Formelle
Principe de comportement économique (Polanyi)	Réciprocité (Wikipedia, SEL)	Echange marchand (Uber, Airbnb)	Echange marchand (EF, EC, SCOP)	Réciprocité (pour une partie de l'ESS)	Echange marchand
Utilité sociale ?	Oui	?	Oui	Oui	Non

Tableau 2. Caractérisation polanyienne de l'économie collaborative

Le critère de comportement économique ne semble pas suffisant pour opérer des distinctions au sein des acteurs de l'économie collaborative. Il convient donc d'en explorer un second autour de l'idée de d'administrer l'économie en commun.

22. Une économie administrée en commun ?

L'économie collaborative semble offrir une troisième voie entre l'Etat et le marché, celle des communaux collaboratifs (Rifkin, 2014) qui, visant à produire, innover, gérer en commun (Ostrom, 1990 ; Hess & Ostrom, 2007), sont fondés sur l'intérêt de la communauté (économie prise dans son sens substantif) plutôt que sur la seule satisfaction des désirs individuels (économie prise dans son sens formel). Cette vision s'inscrit dans le champ de la culture du libre accès (*Open access* - Suber, 2012) très présente dans la culture d'Internet (Benkler, 2002). Cette culture collaborative associée à Internet puise ses sources dans sa dimension universitaire initiale (Castells, 2002, pp. 18-49) et plus généralement dans la culture *open source* (même si ce trait culturel n'a pas été unique pour constituer la culture d'Internet il en constitue un fondement majeur selon Castells – 2002, pp. 50-82). Ainsi la production collective/collaborative de contenus (dont Wikipedia est l'emblème) pénètre dans les organisations ne serait-ce que par effet générationnel (génération Y¹²) et contribue à la construction d'une intelligence collective (Williams Woolley *et al.*, 2010), adaptative et créative.

Ces pratiques collaboratives sont créatrices de valeur pour le groupe/la société. Le mouvement du logiciel libre est à l'avant-garde de cette idée de produire en commun de la valeur au bénéfice de tous (Mangolte, 2015). Dans cette optique ce sont les connaissances qui sont gérées en commun. Le système d'exploitation Linux, le navigateur Firefox, le circuit imprimé Arduino sont autant d'innovations fruit d'un développement distribué, démocratisé (von Hippel, 2005). Si l'économie mondiale repose sur la production et distribution de savoirs¹³ la tentation est grande de s'approprier, dans une perspective lucrative, les connaissances produites en commun. Les travaux de l'économiste Elinor Ostrom sur les biens communs permettent d'établir un cadre de réflexion sur la gestion de ces biens. Cette notion de bien commun a d'abord été employée pour les ressources communes (*common-pool resources*) nécessitant une gestion commune (Ostrom, 1990) sous peine de connaître « la tragédie des communs » (Hardin, 1968), c'est-à-dire une exploitation excessive à des fins privées d'une ressource commune finie (ressources halieutiques par exemple).

¹² Voir Dagnaud, 2011 et Palfrey, & Gasser, 2008.

¹³ Voir : OCDE. (1999), OCDE (2000), OCDE (2012a), OCDE (2012b), Commission européenne (2010).

Après les premiers travaux sur les biens communs qui datent de la fin des années soixante-dix et qui se focalisent sur le management de ressources rares (Ostrom et Ostrom, 1977), les biens communs ont été réinventés en particulier autour de la culture (Bertacchini et al., 2012), de l'usage d'internet (Benkler, 1998) et de la connaissance (Ostrom & Hess, 2011). Il est ainsi possible de donner une définition générale des biens communs :

« Commons is a general term that refers to a resource shared by a group of people. In a commons, the resource can be small and serve a tiny group (the family refrigerator), it can be a community-level (sidewalks, playgrounds, libraries, and so on), or it can extend to international and global levels (deep seas, the atmosphere, the internet, and scientific knowledge). The commons can be well bounded (a community park or library); transboundary (the Danube River, migrating wildlife, the Internet); or without clear boundaries (knowledge, the ozone layer). » (Hess, Ostrom, 2011, pp. 4-5)¹⁴.

La connaissance est un commun particulier. La connaissance croît en étant partagée. Plus cette ressource est sollicitée plus elle se développe. Cela est rendu d'autant plus facile que les technologies de l'information et de la communication rendent le coût de ce partage quasi nul (Rifkin, 2014). Si l'on se réfère à notre cadre d'analyse polanyien, la production de connaissances s'appuie sur le principe de comportement économique de réciprocité, reposant sur le modèle institutionnel de la symétrie : symétrie de tous les producteurs de connaissance dont la créativité est reconnue par tous¹⁵. C'est ce modèle qui permet de démocratiser l'innovation (Von Hippel, 2005).

La connaissance est certes un bien non rival, mais il peut être approprié de manière indue. Il questionne donc l'établissement de droits de propriété (Orsi, 2015). Une menace constante pesant sur les ressources communes est celle de privatisation (par exemple selon Polanyi les enclosures mises en place au XVIIIe siècle « étaient une révolution des riches contre les pauvres » - Polanyi, 1944) qui explique, à propos du bien commun « connaissance », des mouvements de résistance à la privatisation (Latrive, 2004) prônant l'accès libre (*open access*, Suber, 2012), une culture libre (*free culture*) protégés par les licences *Creative Commons* (Lessig, 2004).

Caractériser les économies collaboratives en ajoutant un critère de discrimination basé sur la gestion en commun des ressources (en particulier de la ressource « connaissance » mais pourquoi pas aussi les ressources financières, i.e. le partage des résultats de l'activité) éclaire d'un nouveau jour les différentes formes de l'économie collaborative. Les représentants du « capitalisme néotarchique » ne mettent pas en commun leurs algorithmes de mise en relation pair-à-pair, pas plus qu'ils ne partagent leurs bénéfices ou leur base de données clients (pourtant constituées par les clients eux-mêmes).

Par ailleurs, et cela contribue à brouiller les cartes, il existe des organisations marchandes qui sont gouvernées comme des biens communs, en partant du principe que la production et la distribution collaboratives de savoirs favorise la satisfaction des clients, le bien-être des salariés, voire la société. Getz et Carney (2013) donnent plusieurs exemples d'entreprises fonctionnant selon ce principe (pour ne citer que les plus connues : Harley Davidson et Gore). En France, ce modèle de gestion (gouverner l'organisation comme un bien commun) n'est pas l'apanage des entreprises du numériques qui pratiquent le

¹⁴ Pour un approfondissement de la définition voir Coriat (2015).

¹⁵ Internet rend accessible toute production (de connaissance en particulier) et ainsi démocratise la créativité (Anderson, 2011, 2012 ; Serres, 2011).

management agile (Hébert, 2009 ; Barrand, 2009). Il concerne aussi des entreprises industrielles : Favi (Zobrist, 2013), Chrono Flex¹⁶, Beauvais international (Avenier, 2008), Poul¹⁷. D'une certaine façon, c'est une redécouverte du *knowledge management* (Nonaka, 1994 ; Nonaka & Zhu, 2012). Ces organisations, qui peuvent appartenir au champ de l'économie sociale et solidaire (certaines coopératives par exemple -) construisent de l'innovation organisationnelle qui est aussi sociale au sens où elle organise de manière démocratique un vivre-ensemble auquel la dimension économique est subordonnée. L'objectif est bien de réaliser l'existence matérielle (*livelihood*) de l'homme selon l'approche polanyienne. Le Tableau 3 (ci-après) ajoute les critères de distinction « administration comme un bien commun » et « mise en commun des ressources et des résultats » à notre typologie des économies collaboratives (deux dernières lignes du tableau).

Mode d'organisation	Economie collaborative				Economie lucrative
	Horizontal		Vertical		Vertical
<i>For profit ?</i>	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Logique d'action	Efficacité	Efficiéce	Efficacité		Efficiéce
Type de « relation client »	Peer to Peer (P2P)		Business to Consumer (B2C) Business to Business (B2B)		Peer to Peer Business to consumer Business to business
Exemples	Sharing Economy ; consommation collaborative ; économie de la frugalité... ... mais aussi « capitalisme netarchique »		Economie de la fonctionnalité (EF) ; économie circulaire (EC) ; économe sociale et solidaire (ESS)		CAC40
Niveau du « capital confiance »	Fort	Fort	Moyen	Moyen	Faible
Conception de l'économie (Polanyi)	Substantive	Formelle	Substantive	Substantive	Formelle
Principe de comportement économique (Polanyi)	Réciprocité (Wikipedia, SEL)	Echange marchand (Uber, Airbnb)	Echange marchand (EF, EC, SCOP)	Réciprocité (pour une partie de l'ESS)	Echange marchand
Utilité sociale ?	Oui	?	Oui	Oui	Non
Administration comme un « bien commun »	Oui	Non	Oui (autour du développement durable ou des valeurs de coopération)		Non
Mise en commun des ressources et des résultats	Oui	Non	Pas forcément pour EC et EF. Oui en ce qui concerne les SCOP	Oui pour les associations	Non

Tableau 3. Biens communs et économies collaboratives

¹⁶ http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/07/08/chrono-flex-le-pari-gagnant-de-l-autonomie-et-de-la-coordination_3444019_3234.html

¹⁷ <http://internetactu.blog.lemonde.fr/2014/12/13/poult-le-management-democratique-existe/>

L'économie collaborative n'est pas un mouvement politique ; elle porte toutefois un projet que l'on peut considérer comme utopique (« Sauver le monde » pour reprendre le titre de l'ouvrage de Michel Bauwens – 2015 – ou « éclipser le capitalisme » comme l'avance Jeremy Rifkin – 2014) mais qui se fonde sur un diagnostic de l'existant prêtant à réfléchir : « L'organisation sociale est en décalage profond avec les principes de contribution, de participation et de coopération sur lesquels reposent le numérique et l'économie collaborative » (Fillipova, 4^e de couverture). Ce diagnostic semblent largement partagé (Castells, 1996 ; Anderson, 2012 ; Tapscott & Williams, 2007 ; Botsman & Rogers, 2011). Au-delà du diagnostic, les tenants de l'économie collaborative prônent l'action. Il s'agit de participer à la création de ce nouveau monde en étant acteur du changement. Agir devient le moyen de tester les idées et de dépasser les contradictions¹⁸ internes de ce mouvement.

III. L'économie collaborative se pense dans l'action

Les économies collaboratives s'unifient dans l'action. Certaines initiatives resteront *non profit*, gérées en commun, fondées sur la réciprocité. D'autres basculeront, victimes de leur succès, du côté du « capitalisme néotarchiques ». Toutefois toutes semblent partager un projet initial : agir, « faire » en bricolant (1), ce qui contribue à transformer notre vision du monde (2).

31. L'économie collaborative nous invite au bricolage

Qu'est ce que « faire » (Lallement, 2015 ; Anderson, 2012) ? Plus qu'un projet politique, une manière d'être. Ne plus être un consommateur-passif mais rejoindre les rangs des producteurs. Produire émancipe comme l'avait en son temps souligné Proudhon (on s'approche dans les hackerspaces de la notion proudhonienne de mutuellisme qui s'oppose à la vision marxiste de propriété collective des moyens de production). Produire dans des lieux où l'on partage l'espace, les outils, l'expérience, les savoirs (fablab, hackerspaces), produire pour affirmer son identité, produire en collaborant / pour collaborer. Le *faire* c'est l'apprentissage par la pratique (*Learning by Doing* - LbD), une pratique de production/émancipation personnelle (*Do It Yourself* - DIY) qui favorise l'*empowerment*¹⁹ (LbD+DYI = *empowerment*) ; c'est l'union de l'art et de la technique (qui encourage les décroisements disciplinaires) ; peut-on y voir le triomphe du pragmatisme sur l'idéologie, du *bricoleur* sur le professionnel ? Quoi qu'il en soit ces espaces questionnent les modes d'apprentissage institutionnels (formation initiale, formation professionnelle) par le *Learning by Doing* qu'ils promeuvent (sans parler de la question posée plus largement par l'apprentissage collaboratif via les *Massive Open Online Courses* qui rend accessible gratuitement les cours d'universités prestigieuses).

Le « faire » serait donc une voie à explorer pour répondre au déclin des firmes, des organisations et des états en sus des pistes identifiées par Hirschman (1970) dans *Exit, Voice and Loyalty. Response to Decline in Firms, Organizations and States*. Adopter cette approche éclaire d'un jour nouveau le management stratégique des organisations : sont-elles gérées au travers d'une planification rationnelle, héritière de la *One Best Way*

¹⁸ <http://telos-eu.com/fr/politique-economique/economie-collaborative-un-programme-politique-pour.html>

¹⁹ Voir Ferraton & Vallat, 2004.

taylorienne²⁰, ou bien plutôt par une succession de phases d'essai/erreur, de tâtonnements (Avenier, 1997), la stratégie de l'organisation s'élaborant, au fur et à mesure de la pratique (Golsorkhi, Rouleau, Seidl, 2015). Les imprimantes 3D, les découpeuses laser et autre fraiseuse numérique que l'on trouve dans les fablabs offrent à tous un accès à une nouvelle forme de bricolage, pas uniquement individuel, un bricolage interconnecté (Anderson, 2011 ; 2012). Internet n'a pas seulement permis la mise en œuvre de relations plus horizontalisées qui facilitent la collaboration ; il révèle aussi l'image du bricoleur que chacun peut être (bricoleur dans le monde numérique et/ou bricoleur dans le monde analogique) (Castells, 1996 ; Rifkin 2014). Ces transformations appellent évidemment à questionner la manière dont nous pensons la société ou les organisations (Castells, 2002). A cet égard la notion de bricolage peut éclairer le processus d'innovation (Gundry *et al.*, 2003 ; Garud et Karnøe, 2003), ou les choix des entrepreneurs ou encore la compréhension des organisations (Duymedian et Rüling, 2010). Nous verrons que le bricolage, par son côté pragmatique questionne également la façon dont nous comprenons la construction de la connaissance.

Dans son ouvrage, *La pensée sauvage* (publié en 1962²¹) Claude Lévi-Strauss élabore le concept de bricolage pour caractériser un mode de compréhension du monde basé sur l'expérimentation, une « science du concret » (Lévi-Strauss, 2014, p. 30) qu'il définit ainsi : « Dans son sens ancien, le verbe bricoler s'applique au jeu de balle et de billard, à la chasse et à l'équitation, mais toujours pour évoquer un mouvement incident : celui de la balle qui rebondit, du chien qui divague, du cheval qui s'écarte de la ligne droite pour éviter un obstacle. Et, de nos jours, le bricoleur reste celui qui œuvre de ses mains, en utilisant des moyens détournés par comparaison avec ceux de l'homme de l'art » (ibid.).

En utilisant l'analogie du bricolage Lévi-Strauss veut dépasser ce qu'il nomme le « paradoxe néolithique » (ibid. p. 26). Cette période a vu l'avènement de la poterie, du tissage, de l'agriculture, de l'élevage, de la métallurgie, etc. qui n'apparaissent pas comme le fruit du hasard. Ces trouvailles n'apparaissent pas non plus comme résultant d'une démarche scientifique « moderne » (analytique) telle qu'elle est formalisée plusieurs siècles après par Descartes. Dès lors, deux approches scientifiques coexistent dans l'histoire, l'une incarnée par le bricoleur, l'autre par l'ingénieur : « Le bricoleur est apte à exécuter un grand nombre de tâches diversifiées ; mais, à la différence de l'ingénieur, il ne subordonne pas chacune d'elles à l'obtention de matières premières et d'outils, conçus et procurés à la mesure de son projet : son univers instrumental est clos, et la règle de son jeu est de toujours s'arranger avec les 'moyens du bord' [...]. L'ensemble des moyens du bricoleur n'est donc pas définissable par un projet (ce qui supposerait d'ailleurs, comme chez l'ingénieur, l'existence d'autant d'ensembles instrumentaux que de genres de projets, au moins en théorie) ; il se définit seulement par son instrumentalité, autrement dit et pour employer le langage même du bricoleur, parce que les éléments sont recueillis ou conservés en vertu du principe que 'ça peut toujours servir' » (ibid. p. 31).

²⁰ L'organisation scientifique du travail préconisée par Taylor implique qu'il n'existe qu'une unique façon (scientifique) de bien faire. Cette approche a durablement influencé la manière dont les entreprises sont organisées (Taylor, 1911).

²¹ Les références que nous donnons correspondent à l'édition publiée en 2014.

32. Bricoler une construction du monde

N'avons-nous pas assisté, dans l'histoire des sciences, au triomphe de l'archétype de l'ingénieur qui par l'usage de la raison va, selon le principe de réduction, décomposer les problèmes complexes en problèmes simples (tellement simples parfois qu'ils semblent éloignés de la réalité qu'ils sont censés représenter), pour aboutir à ce que Morin (2005, p. 18) nomme la « pathologie du savoir » qui consiste à continuer de penser et d'agir dans le cadre d'un « paradigme de la simplification » : « Nous vivons sous l'empire des principes de *disjonction*, de *réduction* et d'*abstraction* dont l'ensemble constitue ce que j'appelle le 'paradigme de simplification' » (ibid. p.18).

La Raison a été considérée depuis Descartes comme le support de la connaissance scientifique et son critère de validité. Si la rupture avec la scholastique ou la métaphysique sont salutaires, la simplification cartésienne (Le *Discours de la méthode* s'ouvre sur la fameuse phrase « *le bon sens est la chose du monde la mieux partagée* ») qui vise à identifier les lois mathématiques universelles (qui comporte « l'expulsion du local et du particulier » - Morin, 1999, p. 48) qui régissent le monde, se heurte à la complexité du réel qui n'effraie pas le bricoleur. Lui ne cherche pas à l'expliquer, il *fait avec*, il expérimente.

Le bricoleur ne dénigre pas la Raison (d'où le « paradoxe du néolithique » mis en avant par Lévi-Strauss). Toutefois la partition cartésienne entre sujet et objet n'a pas de sens pour lui. Le bricoleur a moins l'ambition de comprendre le monde (en particulier ses supposées lois naturelles)²² que de le faire, de le transformer tout en se transformant lui-même : « Sans jamais remplir son projet, le bricoleur y met toujours quelque chose de soi » (Lévi-Strauss, 2014, p. 35). La science cherche à comprendre, le bricoleur veut construire, ce qui n'est pas un obstacle à la compréhension, bien au contraire. Il nous rappelle que la construction de la connaissance ne peut se concevoir sans une confrontation à l'action : « *all doing is knowing, all knowing is doing* » (Maturana et al., 1987). Cette construction de la connaissance se fait en dialoguant avec le monde. Le scientifique observe, le bricoleur dialogue, il est dans le monde ; il est le monde. C'est la raison pour laquelle le bricoleur accepte « [...] qu'une certaine épaisseur d'humanité soit incorporée à [la] réalité » (Lévi-Strauss, 2014, p. 34). C'est ainsi que le terme « bricolage » qualifie, de façon téléologique, tant le mode de production que son résultat.

Finalement les *makers* nous invitent, par leur bricolage, à être/faire le monde ce qui questionne notre rapport à la connaissance et plus largement les places relatives de l'ingénieur et du bricoleur. Lévi-Strauss ne les oppose pas. L'approche positiviste a permis d'indéniables progrès de la connaissance. Le bricoleur ne cherche pas à comprendre l'ordre derrière le chaos mais simplement à dialoguer avec le monde, à « bidouiller » (par essai/erreur) des solutions (ancrées à des contextes spécifiques) qui contribuent à mieux cerner les problèmes : « Avant tout, il faut savoir poser des problèmes. Et quoi qu'on dise, dans la vie scientifique, les problèmes ne se posent pas d'eux-mêmes. C'est précisément ce *sens du problème* qui donne la marque du véritable esprit scientifique. Pour un esprit scientifique, toute connaissance est une réponse à une question. S'il n'y a pas eu de

²² Ce que Lévi-Strauss (ibid. p. 33-34) traduit par l'expression : « [...] l'ingénieur cherche toujours à s'ouvrir un passage et à se situer *au delà* [...] » tandis que le bricoleur « [...] demeure *en deçà* [...] »

question, il ne peut y avoir connaissance scientifique. Rien ne va de soi. Rien n'est donné. Tout est construit » (Bachelard, 1938).

Le bricoleur nous conduit à envisager une hypothèse ontologique forte : le réel n'existe pas en soi, le projet contribue à le réaliser. Cette hypothèse a déjà été largement discutée dans le domaine scientifique autour des approches épistémologiques pragmatiques (Bazzoli et Dutraive, 2015) ou constructivistes (Le Moigne, 2012)²³. Elle mérite sans doute de l'être beaucoup plus dans le management des organisations ou l'action politique²⁴. Le *faire* dépasse les discours idéologiques en mettant en œuvre des solutions concrètes et partagées (Wikipedia, OpenstreetMap, Linux, etc.), fondées sur le vivre-ensemble (ou une économie prise dans son sens substantif). Le tableau ci-après (Tableau 4) intègre le « faire » et signale en grisé ce qui nous semble être le cœur battant de l'économie collaborative.

Mode d'organisation	Economie collaborative				Economie lucrative
	Horizontal		Vertical		Vertical
<i>For profit ?</i>	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Logique d'action	Efficacité	Efficiéce	Efficacité		Efficiéce
Type de « relation client »	Peer to Peer (P2P)		Business to Consumer (B2C) Business to Business (B2B)		Peer to Peer Business to consumer Business to business
Exemples	Sharing Economy ; consommation collaborative ; économie de la frugalité... ... mais aussi « capitalisme netarchique »		Economie de la fonctionnalité (EF) ; économie circulaire (EC) ; économe sociale et solidaire (ESS)		CAC40
Niveau du « capital confiance »	Fort	Fort	Moyen	Moyen	Faible
Conception de l'économie (Polanyi)	Substantive	Formelle	Substantive	Substantive	Formelle
Principe de comportement économique (Polanyi)	Réciprocité (Wikipedia, SEL)	Echange marchand (Uber, Airbnb)	Echange marchand (EF, EC, SCOP)	Réciprocité (pour une partie de l'ESS)	Echange marchand
Utilité sociale ?	Oui	?	Oui	Oui	Non
Administration comme un « bien commun »	Oui (Wikipedia, SEL, Linux)	Non (Uber, Airbnb)	Oui (autour du développement durable ou des valeurs de coopération)		Non
Mise en commun des ressources et des résultats	Oui	Non	Pas forcément pour EC et EF. Oui en ce qui concerne les SCOP	Oui pour les associations	Non
Bricoler « une construction du monde »	Oui	Non	Non	Non	Non

Tableau 4. Bricolage et économies collaboratives

²³ « Radical constructivism, thus, is *radical* because it breaks with convention and develops a theory of knowledge in which knowledge does not reflect an 'objective' ontological reality, but exclusively an ordering and organization of a world constituted by our experience. The radical constructivist has relinquished 'metaphysical realism' once and for all, and finds himself in full agreement with Piaget, who says: 'Intelligence organizes the world by organizing itself' » (von Glasersfeld, 1984).

²⁴ A ce titre nous pouvons nous interroger sur la capacité d'une certaine économie collaborative à correspondre à un retour de l'engagement politique via une implication dans des communautés (Putnam, 1995, 2000).

Pour conclure provisoirement

D'un côté la culture de l'*open access* (Suber, 2012) où des pairs se rassemblent derrière un projet utile socialement et produisent en commun, de l'autre des sociétés commerciales gigantesques qui profitent des opportunités ouvertes par internet pour fonder un « capitalisme netarchique »²⁵. L'économie collaborative concentre des contradictions dont les acteurs de ce champ ont clairement conscience (d'où le titre révélateur du festival annuel 2015 des entrepreneurs et innovateurs sociaux fédérés par le réseau OuiShare : *Lost in Transition*) et qui ne sont que le reflet de la complexité de nos sociétés. C'est la raison pour laquelle nous distinguons différentes formes d'économie collaborative. Certaines d'entre elles peuvent apparaître comme l'aboutissement ultime du nouvel esprit du capitalisme (Boltanski, Chiapello, 1999) et d'autres, comme sa remise en question. Certaines de ces initiatives, « victimes » d'un succès planétaire (Airbnb) succombent à l'isomorphisme institutionnel (DiMaggio et Powell, 1983) et reproduisent les formes organisationnelles du passé en se fondant dans un nouveau capitalisme, porté par les réseaux numériques. D'autres s'inscrivent dans la volonté de *faire* pour affirmer sa propre existence dans le monde (pour se réaffilier, Castel, 1995) voire même pour le transformer et bricoler une utopie concrète.

Les bricoleurs (*makers*) bousculent le bel ordonnancement de l'organisation scientifique du travail (Anderson, 2011, 2012)²⁶, les prossomateurs interrogent le fonctionnement du capitalisme (Rifkin, 2014), les *hackers* questionnent la propriété (Latrive, 2004). Tous ouvrent au chercheur de nouvelles perspectives car les connaissances établies s'appliquent mal dans ce nouveau contexte : la voie est ouverte pour en bricoler d'autres.

²⁵ http://www.liberation.fr/economie/2015/03/20/le-peer-to-peer-induit-que-la-production-eman-de-la-societe-civile_1225002

²⁶ Les sociétés coopératives de production avaient pu jouer ce rôle mais à une échelle moindre.

Bibliographie

- Algan Y., Cahuc P. et Zylberberg A. (2012), *La Fabrique de la défiance... et comment s'en sortir*, Éditions Albin Michel.
- Anderson, C. (2004), *The Long Tail*, téléchargeable sur : <http://web.archive.org/web/20041127085645/http://www.wired.com/wired/archive/12.10/tail.html>
- Anderson, C. (2011), *La longue traine*, Pearson, 320 p.
- Anderson, C. (2012), *Makers*, Pearson, 309 p.
- Argyris, Chris (1995), « Action science and organizational learning », *Journal of Managerial Psychology*, Volume 10, Number 6, 1995, pp. 20-26.
- Avenier, M.-J. (1997), « Une conception de l'action stratégique en milieu complexe : la stratégie tâtonnante », in M.J. Avenier (coord.), *La Stratégie chemin faisant*, Economica, Paris, 7-36.
- Avenier, M.J. (2008), « La pensée complexe pour relever les défis du management stratégique d'entreprises ? retours d'expérience », *Réseau Intelligence de la complexité*, <http://www.intelligence-complexite.org/fileadmin/docs/0805avenier.pdf>
- Bachelard, Gaston (1938), *La Formation de l'esprit scientifique*, Éditions Vrin 1938. Téléchargé sur <http://classiques.uqac.ca/classiques/>.
- Barrand J. (2009), « Etre agile... le destin de l'entreprise de demain », *L'Expansion Management Review*, Vol.1, n°132, p.118-129.
- Bauwens, M., (2012), « Synthetic Overview of the Collaborative Economy », *P2P Foundation Report*, 346 p.
- Bauwens, M., (2015), *Sauver le monde. Vers une économie post-capitaliste avec le peer-to-peer*, Les Liens qui libèrent, 268 p.
- Bazzoli, L. et Dutraive, V. (2014), « D'une démocratie créatrice à un capitalisme raisonnable, lecture croisée de la philosophie de J. Dewey et de l'économie de J.R. Commons », *Revue Economique*, numéro spécial sur "Economie, règles et normes" coordonné par E. Bertrand et N. Sigot, vol. 65, n° 2, mars, pp. 357-372.
- Benkler, Y. (2002), « Coase's penguin, or Linux and the nature of the firm », *Yale Law Journal*, 112, 369-446 : <http://www.yale.edu/yalelj/112/BenklerWEB.pdf>
- Benkler, Yochai (1998), « Overcoming Agoraphobia: Building the Commons of the Digitally Networked Environment », *Harvard Journal of Law and Technology*, 11, p. 287.
- Benkler, Y. (2006), *The Wealth of Networks: How Social Production Transforms Markets and Freedom*, Yale University Press.
- Bertacchini, E., Bravo, G., Marrelli, M. and Santagata, W., eds., (2012), *Cultural Commons. A new Perspective on the Production and Evolution of Cultures*, Edward Elgar, 272 p.
- Boltanski, Luc et Chiapello, Eve, (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris : Gallimard, 843 p.
- Botsman R. et Rogers R. (2011), *What's Mine Is Yours: The Rise of Collaborative Consumption*, New York, Harper Collins.
- Bowker G. et Star S.L. (1999), *Sorting Things Out : Classification and Its Consequences*, Boston, MIT Press.
- Castel, R. (1995), *Les Métamorphoses de la question sociale*, Paris : Fayard, 1995, 490 p.
- Castells, Manuel (1996), *The Rise of the Network Society, The Information Age: Economy, Society and Culture* Vol. I. Cambridge, MA; Oxford, UK: Blackwell.
- Castells, Manuel (2002), *La galaxie Internet*, Paris : Fayard, 366 p.
- Coase, Ronald (1937), « The nature of the firm », *Economica*, 4, 386-405.

VALLAT, D. (2015), « Une alternative au dualisme Etat-Marché : l'économie collaborative, questions pratiques et épistémologiques », *Working Paper TRIANGLE WP n°01-12/15*, décembre 2015, (david.vallat@univ-lyon1.fr)

Commission européenne (2010), *Europe 2020, Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, Bruxelles, communication de la commission, 35 p. http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/documents/pdf/20100303_1_fr.pdf

Coriat, B. (2015), sous la direction de, *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, Les Liens qui Libèrent, 298 p.

Dagnaud, M. (2013), *Génération Y. Les jeunes et les réseaux sociaux, de la dérision à la subversion*, Paris, Presses de Sciences Po, series: « Nouveaux débats », 2013, 210 p., 1ère éd. 2011. 2e édition actualisée et augmentée.

Demoustier, D. (2001), *L'économie sociale et solidaire*, Paris : La Découverte et Syros, 2001.

DiMaggio, P.J., & Powell, W.W. (1983). « The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields », *American Sociological Review*, 48(2), 147-160.

Draperi, Jean-François (2011), *L'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise*, Paris, Dunod, 2011.

Durkheim, E. (1991), *De la division du travail social*, Paris : PUF (Quadrige), [1893] 1991, 416 p.

Durkheim, Emile (2007) *De la division*

Duymedjian R., Rüling C.C. (2010), « Towards a Foundation of Bricolage in Organization and Management Theory », *Organization Studies*, 31 (2), pp. 133 – 151.

Ferraton C. & Vallat D. (2005), « Economie sociale et solidaire, création d'activité et utilité sociale », *Revue de l'économie méridionale*, vol. 53, n°211, 3/2005, pp. 289-307

Ferraton C. Vallat D., « La création d'activité : de la prise d'autonomie à l'action collective », *Annals of public and cooperative economics*, CIRIEC, Université de Liège, juin 2004.

Filippova, D. (2015), *Société collaborative. La fin des hiérarchies*, éditions Rue de l'échiquier, 118 p.

Gadrey, Jean (2006). « L'utilité sociale en question, à la recherche de conventions, de critères de méthodes d'évaluation », in Jean-Noël Chopart, Guy Neyret et Daniel Rault (dir.), *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches ».

Garud, R., & Karnøe, P. (2003), « Bricolage versus breakthrough: distributed and embedded agency in technology entrepreneurship », *Research Policy*, 32(2), pp. 277-300.

Getz I., Carney B. M. (2013), *Liberté & Cie*, Flammarion, 423 p.

Glaserfeld, Ernst von (1984), « An Introduction to Radical Constructivism » in P. Watzlawick (Ed.), *The Invented Reality*, New York: Norton, 1984. Téléchargé sur <http://www.vonglaserfeld.com>.

Golsorkhi, D., L. Rouleau, D. Seidl (2015), *Cambridge Handbook of Strategy as Practice*. Cambridge University Press, 687 p.

Gundry, L. K., Kickul, J. R., Griffiths, M. D., & Bacq, S. C. (2011) « Entrepreneurial bricolage and innovation ecology: Precursors to social innovation? » *Frontiers of Entrepreneurship Research*, Vol. 13: Iss. 19, Article 3.

Hagell, J. (2010), *The Power of Pull: How Small Moves, Smartly Made Can Set Big Things in Motion*, ReadHowYouWant.com.

Hardin, G. (1968), « The Tragedy of the Commons », *Science*, New Series, Vol. 162, No. 3859 (Dec. 13, 1968), pp. 1243-1248.

Hébert L. (2009), « Rebondir face à la crise : construire une entreprise vigilante, résiliente et agile », *Gestion*, Vol. 34, n°3, 138p., p.20-22.

Hirschman, A.O. (2011), *Exit, voice, loyalty*, Editions de l'Université de Bruxelles, 158 p., édition originale sous le titre *Exit, Voice and Loyalty. Response to Decline in Firms, Organizations and States*, Harvard University Press, Cambridge Mass., 1970.

Klein, J.-L., Laville, J.-L., Moulaert, F. (2014), sous la direction de, *L'innovation sociale*, Erès, 247 p.

Lallement, M. (2015), *L'âge du faire. Hacking, travail, anarchie*, Le Seuil, 446 p.

- Latrive, F. (2004), *Du bon usage de la piraterie : culture libre, sciences ouvertes*, Editions Exils.
- Laville, J.-L. (dir.), (1994), *L'Économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994, 334 p.
- Laville, J.-L., (1999) *Une Troisième voie pour le travail*, Paris, Desclée de Brouwer, 1999, 217 p.
- Le Loarne, S., Maalaoui, A. (2015), « How high-tech entrepreneurs bricole the evolution of business process management for their activities », *Business Process Management Journal*, Emerald, 2015, 21 (1), pp.152 - 171.
- Le Moigne, J.-L. (2012), *Les Épistémologies Constructivistes*, PUF, Que sais-je ?, 4e édition 2012.
- Le Moigne, J.-L. et Morin, E. (1999), *L'intelligence de la complexité*, Paris : l'Harmattan, 1999.
- Lévi-Strauss, C. (2014), *La pensée sauvage*, Plon, collection Agora, 349 p.
- Mangolte, P.-A. (2015), « Le logiciel libre comme commun créateur de richesses », in Coriat, B. (2015), sous la direction de, *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, Les Liens qui Libèrent, 298 p.
- Mangu-Ward, Katherine (2007), « Wikipedia and beyond: Jimmy Wales' sprawling vision », *Reason* 39 (2), June 2007.
- Maturana, H. R., & Varela, F. J. (1987), *The Tree of Knowledge: The Biological Roots of Human Understanding*. Boston, MA: New Science Library/Shambhala Publications.
- Maucourant, J., Servet, J.-M. et Tiran, A., eds (1998), *La modernité de Karl Polanyi*, Paris : l'Harmattan (Logiques sociales), 419 p.
- Morin E. (1999), « L'épistémologie de la complexité » in Le Moigne, Jean-Louis et Morin, Edgar (1999), *L'intelligence de la complexité*, Paris : l'Harmattan, 1999.
- Morin, E. (2005), *Introduction à la pensée complexe*, Paris : Seuil, 158 p.
- Nonaka I., Zhu Z. (2012), *Pragmatic Strategy: Easter Wisdom, Global Success*. Cambridge: University Press.
- Nonaka, I. (1994). A dynamic theory of organizational knowledge creation. *Organization Science* 1 (5): 14-37.
- OCDE (2000), *Société du savoir et gestion des connaissances*, OECD Publishing.
- OCDE (2012a), *Connected Minds: Technology and Today's Learners, Educational Research and Innovation*, OECD Publishing.
- OCDE (2012b), *Etudes économiques de l'OCDE 2012/8* (n° 8).
- OCDE. (1999), *L'Economie fondée sur le savoir : des faits et des chiffres*, Paris, OCDE.
- Orsi, F. (2015), « Revisiter la propriété pour construire les communs », in Coriat, B. (2015), sous la direction de, *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, Les Liens qui Libèrent, 298 p.
- Ostrom, E. (1990), *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press, 220 p.
- Ostrom, E. (1990), *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press, 220 p.
- Ostrom, E. & Hess, C. (2011), eds, *Understanding Knowledge as a Commons: From Theory to Practice*, première édition 2007, Cambridge: MIT Press, 367 p.
- Ostrom, V. and Ostrom E. (1977), « Public Goods and Public choices, » in e. s. savas (ed.), *Alternatives for Delivering Public Services: Toward Improved Performance*, Boulder, co: Westview Press, pp. 7-49.
- Piore, Michael J. & Sabel, Charles F. (1984), *The Second Industrial Divide*, New York: Basic books, 354 p.
- Polanyi K. (1944), *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris : Gallimard, [1944] 1983, 419 p.
- Polanyi K. (1977), *The Livelihood of Man*, Academic Press : New York-San Francisco-London, 1977, 280 p.

VALLAT, D. (2015), « Une alternative au dualisme Etat-Marché : l'économie collaborative, questions pratiques et épistémologiques », *Working Paper TRIANGLE WP n°01-12/15*, décembre 2015, (david.vallat@univ-lyon1.fr)

Prades, J., (2005), « L'énigme de Mondragon, comprendre le sens de l'expérience », *RECMA*, n°296, pp 100-115.

Putnam, Robert D. (1995), « Bowling Alone: America's Declining Social Capital », *Journal of Democracy* 6 (1): 65-78.

Putnam, Robert D. (2000), *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*. New York: Simon & Schuster.

Rifkin, J. (2012), *La troisième révolution industrielle*, Les liens qui libèrent, 2012, 414 p.

Rifkin, J. (2014), *La nouvelle société du coût marginal zéro*, Les liens qui libèrent, 2014, 510 p.

Serres M. (2012), *Petite Poucette*, Paris : Éditions Le Pommier.

Servet J.-M. (2007), « Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi, contribution à une définition de l'économie solidaire. », *Revue Tiers Monde* 2/2007 (n° 190), p. 255-273.

Servet, J.-M. (2014), « De nouvelles formes de partage : la solidarité au delà de l'économie collaborative », *Institut Veblen*, téléchargeable sur : <http://www.veblen-institute.org/De-nouvelles-formes-de-partage-la>

Smith, Adam (1776), *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris : Economica, [1776] 2000, 414 p.

Suber, Peter (2012), *Open Access*, MIT Press Essential Knowledge, Cambridge, Mass: The MIT Press, 242 p.

Tapscott, D. and Williams A. D., *Wikinomics: How Mass Collaboration Changes Everything*, New York: Penguin, 2007, 320 p.

Taylor F.W. (1911), *The Principles of Scientific Management*, New York, NY, USA and London, UK: Harper & Brothers.

Valéry P. (1973), *Cahiers*, Tome I, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, Paris.

Vallat, D. (1999), *Exclusion et liens financiers de proximité (entrepreneuriat et micro-activités)*, décembre 1999, Université Lumière-Lyon 2, 520 p.

Von Hippel, E. (2005), *Democratizing Innovation*. Cambridge, Mass.: The MIT Press.

Zobrist J.-F. (2013), « La fonderie Favi, un leader mondial qui croit en l'homme », *Le journal de l'école de Paris du management*, 2013/3 (N° 101).